

Acquisition d'un local situé au deuxième sous-sol du centre commercial Cassin

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La SCI DUBOU représentée par M. LAPORTE Jacques a informé la commune de son intention de mettre en vente un local sis au deuxième sous-sol du centre commercial Cassin cadastré section EP n° 262.

Ce local correspond au lot n° 57 de la division en volumes, il est clos de murs et sa surface est de 152 m².

Ce local intéresse particulièrement le service Voirie qui souhaite l'utiliser comme fourrière réservée aux deux-roues.

Les Services Fiscaux ont estimé la valeur vénale de ce bien à 24 000 €.

Un accord est intervenu entre les parties sur les modalités de la transaction, à savoir :

- acquisition au prix de 25 000 €
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

Conformément à l'article 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824.2115.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 18 avril 2006.